

AMAP DU PALLET
Contrat veau ou jeune bovin 2019

Evelyne MAGNE-MELILLI
La Tonnerre
44190 GETIGNE
Mobile : 06 89 93 06 05 / mail : labergeriesdesbelleslandes@laposte.net



Ci-après dénommée « la productrice »

Et
Mme/Mlle/M.....
Adresse :
Tél : Portable :
Adresse électronique :

Ci-après dénommé « l'amapien-ne »

Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau (- de 8 mois) ou jeune bovin bio (entre 8 et 13 mois).

GÉNÉRALITÉS SUR LES AMAP :

L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE :

*J'ai choisi d'élever des vaches de race « Bretonne Pie Noir », car c'est une race locale, dotée d'une solide rusticité et par conséquent adaptée à notre terroir. De plus les « Bretonne Pie Noir » font partie d'un plan de sauvegarde de race à faibles effectifs.
Viandes : Nourris sous la mère et à l'herbe jusqu'à leur départ, les veaux fournissent une viande atypique (rosée, tendre et Savoureuse) fort appréciée des consommateurs.*

La productrice s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et elle-même.
La productrice s'engage à fournir du veau ou du jeune bovin de son exploitation uniquement.

Evelyne MAGNE-MELILLI s'engage à nous fournir de la viande de veau aux conditions suivantes :
_ Colis de veau ou jeune bovin de race « Bretonne Pie Noir » au prix de 16,50 euros le kg, colis de 5 ou 8 kg, composé de : 1 rôti noix, 1 rôti épaule, des escalopes, des côtes, des tendrons ou osso bucco (à préciser à la commande) et de la blanquette.
_ 3 livraisons prévues en mai, juillet et septembre 2019 par Evelyne MAGNE-MELILLI entre 18 H 30 et 19 H 30.
La livraison se fera au lieu de distribution habituel au Pallet.

LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE

- à prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution
- s'engage à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'assure d'être à jour de sa participation financière à la vie de l'AMAP (8 € à régler par chèque à l'ordre de l'AMAP du Pallet).

RÈGLEMENT :
_ Paiement avec 1 chèque pour 1 ou 2 livraisons ou avec 2 chèques (1 par livraison) sur la base de 5 ou 8 kg par colis, donné au référent avec le contrat. Le règlement du reliquat se fera selon le poids réel du ou des colis directement par chèque à Evelyne MAGNE-MELILLI lors de la dernière distribution (tous les chèques sont à l'ordre de « la bergerie des Belles Landes »).

	Mai 2019	Juillet 2019	Septembre 2019
Colis de 5 kg "osso bucco"			
Colis de 5 kg "tendrons"			
Colis de 8 kg "osso bucco"			
Colis de 8 kg "tendrons"			
Montant colis 5 kg (nbre colis x 82,50 €)			
Montant colis 8 kg (nbre colis x 132,00 €)			
Total montant livraison			

Il est demandé de faire 1 chèque par livraison soitchèques

Fait à : Le : en 2 exemplaires originaux.

La productrice :

L'amapien-ne :

Référent AMAP : **Patrice Baconnais 0681156847 / mail : baconnaispatrice@gmail.com**